

REGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 : Organisateur

Le Club Athlétique Pugétois (CAP) organise le dimanche 15 février 2026 la 17ème édition du Trail de la Tour du Faucon à Puget-Ville dans le Var. Course à pied, Marche Nordique, Canitrial en zone pierreuse et boisée, ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non.

10 km à partir de la catégorie cadet (U18 : 2009 et 2010)

15 km à partir de la catégorie junior (U20 : 2007 et 2008)

25 km à partir de la catégorie espoir (U23 : 2004 à 2006)

Seul le chronométrage officiel fera foi, il est assuré par Chronosports.

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent sur le site internet de notre partenaire Chronosports, en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Trail de La Tour du Faucon 2026 | njuko.com](https://njuko.com/trail-de-la-tour-du-faucon-2026)

Les inscriptions se font dans la limite des dossards disponibles. Seules les inscriptions payées seront affichées dans la liste des participants.

Des inscriptions sur place seront possibles dans la limite des dossards non attribués en ligne et avec une majoration du prix de l'inscription.

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées).

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par la FFA. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Annulation et remboursement :

Garantie individuelle annulation : l'assurance BEticketing. Au moment de votre inscription en ligne, sur le module, vous pouvez souscrire une garantie individuelle d'annulation, qui vous permettra d'être remboursé sous présentation d'un justificatif.

En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, report...)

Aucune autre demande de remboursement ne sera prise en compte par l'organisateur.

Transferts de dossards :

Les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

Modification de la distance choisie :

La modification de votre inscription vers un autre parcours est possible dans la limite des dossards disponibles :

- Vers une distance inférieure sans remboursement de la différence.

- Vers une distance supérieure avec paiement de la différence.

Article 3 : Épreuves

Le trail de la tour du faucon comprend quatre courses pédestres et un canitrail.

- Un canitrail 10 km sur le parcours trail découverte, départ 8h45
- Un trail de 25 km avec 900 de dénivelé positif (D+), départ 9h00, limite de passage à 3h au 16ème km et à 4 h au 20ème km.
- Une course nature de 15 km avec 500 de D+, départ 9h30
- Trail découverte de 10 km avec 370 de D+, départ 9h45
- Une marche nordique de 10 km avec 370 de D+, départ 9h50

Ces 5 courses partiront et arriveront au niveau du stade de Puget-Ville dont l'adresse est : Stade municipal René Croset, Montée du Félibrige, 83390 Puget-Ville. Sur place : parking, vestiaires, douches et toilettes à proximité immédiate.

Article 4 : Ravitaillement

Des ravitaillements sont prévus sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée, ceux-ci seront composés de solides, liquides chauds et froids selon la météo. Une collation est prévue pour chaque participant à l'arrivée à Puget-Ville.

Article 5 : Classements et récompenses

Un lot à chaque finisseur et des récompenses aux trois premiers des classements scratchs féminins et masculins ainsi qu'à la première et au premier de chaque catégorie FFA sans cumul de récompenses.

Article 6 : Sécurité et assurance

Les secours sont assurés par les secouristes de l'association : « Le geste qui sauve ».

La fermeture de chaque course est assurée par des coureurs ou des marcheurs du CAP, ils sont chargés de ramener tous les participants à bon port ainsi que d'enlever les balises réutilisables déposées préalablement à la course.

Pour la sécurité de tous une limitation horaire sur le parcours de 25 km sera instaurée : 3 h au 16ème km et 4 h au 20ème km.

Les coureurs bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. L'organisateur est couvert par une assurance souscrite auprès de la MAIF. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou problème physiologique immédiat ou futur.

Article 7 :

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et les horaires selon les conditions climatiques.